

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO
(Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de COGGIA (Corse du Sud)

Date de l'acte : 19 septembre 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Mme Julie NESA veuve PINELLI, née le 27 décembre 1927 à COGGIA (20160) et décédée le 23 septembre 2023 à MARSEILLE (13006), attesté pour vérité et comme étant à leur connaissance personnelle, et de Notoriété Publique, Madame Julie NESA susnommée est propriétaire des biens ci-après désignés :

Diverses parcelles de terre : lieudit :

Monte lungo : section B n° 107, n° 108, n° 109, n° 110, n° 111, n° 112, n° 113 pour 04ha 60a 90ca

Alzolo : section D n° 25, n° 38 pour 21a 66ca

Rinicico : section D n° 76 pour 08a 80ca

Malbecco : section D n° 103, n° 104, n° 116 et n° 117 pour 48a 45ca

Terra mala : section D n° 265 pour 10a 30ca

Cervo : section D n° 281, n° 284, n° 285, n° 290, n° 291, n° 292, n° 321, n° 323 et n° 325 pour 04ha 62a 69ca

Fondo : section E n° 7 et n° 8 pour 54a 20ca

Saint Joseph : section E n° 9 pour 03ha 38a 60ca, n° 12, n° 13, n° 15 et n° 609 pour 12ha 64a 95ca, n° 14 pour 01a 20ca

Mazzola : section E n° 234 et n° 235 pour 25ha 77a 20ca

Favalello : section E n° 125, n° 127, n° 128 et n° 129 pour 02ha 76a 50ca

Rinicico : section D n° 71, n° 72 et n° 73 pour 05ha 24a 40ca

Saint Pierre : section D n° 78 et n° 79 pour 05ha 30a 90ca

Une parcelle de terre sur laquelle est édiflée une maison d'habitation et ses dépendances : lieudit Chiusa : section B n° 923, n° 1024 et n° 1025 pour 15a 43ca

Une propriété comprenant une maison principale élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, une petite maison élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et d'une maison de gardien élevée d'un étage sur rez-de-chaussée : lieudit Favalello : section E n° 1333, n° 1334, n° 1335 et n° 1336 pour 05a 20ca

Une vieille bâtisse élevée d'un simple rez-de-chaussée, exposée sud ouest, composée d'une salle à manger avec cuisine, une salle d'eau avec WC, deux chambres et combles perdus : lieudit Lutarno : section E n° 115, n° 116 et n° 117 pour 04ha 16a 60ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Antoine SANTUCCI
Notaire**